



## ASSOCIATION DES SCLÉRODERMIQUES DE FRANCE

Déclarée d'utilité publique par décret du 20/01.04 (Publié au JO du 27.01.04)  
Agrément de Santé (Publié au JO du 5.07.2017)

L'ASSOCIATION DES SCLERODERMIQUES DE France (ASF) est une association de malades, fondée en 1989 et qui, dès l'origine a inscrit l'aide à la recherche comme un but essentiel de son action.

Pour cela, elle s'est dotée d'un Conseil Scientifique et consacre, à la recherche médicale, la totalité des dons qu'elle reçoit.

Lors de son assemblée générale annuelle, une part essentielle du temps est consacrée à des ateliers d'éducation thérapeutique (ETP) et à la présentation, par les chercheurs concernés, de l'état de la connaissance dans un aspect de la maladie.

Depuis 2000, 1<sup>re</sup> année où des fonds substantiels ont pu être dégagés, 116 projets ont été soutenus pour un total de 1 777 000 €.

Le plafond de financement par projet est actuellement de 20 000 €

Un appel à projets est lancé en début d'année : les projets déposés à la fin du mois de février de l'année en cours, sont examinés par des experts choisis par le conseil scientifique de l'ASF.

Pour les projets retenus, un protocole est signé entre l'instigateur du projet et l'ASF.

**Les fonds peuvent être versés début juillet si nécessaire !**

### CONTACT :

**Monsieur Jean-Louis PIERRET**

**Téléphone : 04 74 23 58 44**

**mel : [recherche@association-sclerodermie.fr](mailto:recherche@association-sclerodermie.fr)**

*Siège social : chez M Claude GINOUX  
Résidence les terres de Bourgogne 34-36 rue des Montardoins 89000 AUXERRE  
Tél : 0820 620 615  
N° SIRET : 444 319 750 00030  
: <http://www.association-sclerodermie.fr>*